Ville de beauchamp

Beauchamp, mercredi 20 mars 2024

Décision n° 2024-DEC-036

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE AU TITRE DE L'AIDE A LA STRUCTURATION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALISE POUR L'ANNEE 2024

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2023-001 du Conseil municipal en date du 2 février 2023 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant qu'il est possible de solliciter auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise une subvention annuelle dans le cadre de l'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé,

DECIDE

Article 1er : De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise, au titre de l'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé pour l'année 2024 ;

Article 2 : De fixer le montant de la subvention sollicitée à 9 000,00 € ;

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité ;

Article 4 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Signé électroniquement par :
Françoise NORDMANN
Le 21 mars 2024

Le Maire certifie que cette décision a été mise en ligne sur le site de la ville le

22/03/2024

Le Maire

MAIRIE DE BEAUCHAMP VAL D'OISE

Françoise NORDMANN

Mairie de Beauchamp
Place Camille Fouinat
95250 Beauchamp

Tél. 01 30 40 45 45
www.ville-beauchamp.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20240320-2024-DEC-036-AR
Date de réception préfecture : 22/03/2024